



Fiches actions de la stratégie Trame verte et bleue

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

2022



Sommaire :

- ❖ [Fiche 1](#) : Restaurer les haies existantes et en replanter de nouvelles sous forme d'un programme pluri annuel de restauration
- ❖ [Fiche 2](#) : Canaliser l'accès aux plages et limiter l'érosion par des méthodes douces. Limiter la multiplication des accès secondaires et sur-fréquentés
- ❖ [Fiche 3](#) : Diffuser le tourisme vers l'intérieur des terres en valorisant les landes, marais et tourbières
- ❖ [Fiche 4](#) : Entretien et renforcer le réseau de landes ouvertes en coupant les résineux et en menant des pratiques de broyage avec exportation, pâturage et fauche
- ❖ [Fiche 5](#) : Développer les plans de gestion des haies sur le territoire
- ❖ [Fiche 6](#) : Poursuivre les programmes de restauration des cours d'eau
- ❖ [Fiche 7](#) : Protéger les haies existantes lors des ventes de nouveaux lotissements et aménagement de zones d'activité
- ❖ [Fiche 8](#) : Favoriser l'installation des feuillus dans les peuplements de pins, hors terrain landicole
- ❖ [Fiche 9](#) : Sensibiliser les habitants du territoire à la nécessité d'économiser la ressource en eau
- ❖ [Fiche 10](#) : Sensibiliser les usagers aux enjeux du littoral
- ❖ [Fiche 11](#) : Mener un diagnostic exhaustif des haies du territoire
- ❖ [Fiche 12](#) : Sensibiliser les usagers aux enjeux de la lande
- ❖ [Fiche 13](#) : Développer un partenariat entre collectivités, syndicats d'énergie et associations naturalistes pour la prise en compte des chiroptères dans la rénovation des parcs d'éclairage en fonction des enjeux locaux connus
- ❖ [Fiche 14](#) : Action 14 : Développer le label « Villes et Villages étoilés »
- ❖ [Fiche 15](#) : Réaliser un Atlas de la Biodiversité Intercommunale avec un focus sur les espèces patrimoniales
- ❖ [Fiche 16](#) : Développer les brigades de gestion des espèces exotiques envahissantes végétales et identifier les foyers sur le territoire
- ❖ [Fiche 17](#) : Développer la communication sur les pratiques de gestion forestières et sur les différents débouchés du bois auprès des propriétaires et des habitants
- ❖ [Fiche 18](#) : Créer et maintenir des corridors entre les réservoirs littoraux
- ❖ [Fiche 19](#) : Préserver la faune inféodée au bâti
- ❖ [Fiche 20](#) : Restaurer et développer le réseau de mares
- ❖ [Fiche 21](#) : Former et accompagner les exploitants à l'entretien des haies depuis la plantation jusqu'à la coupe suivante
- ❖ [Fiche 22](#) : Développer les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) autour du stockage du carbone dans les haies
- ❖ [Fiche 23](#) : Inventorier les zones humides en les catégorisant et les intégrer dans les PLUi
- ❖ [Fiche 24](#) : Mettre en place des espaces de perméabilité avec une gestion adaptée au sein des éléments fragmentants
- ❖ [Fiche 25](#) : Répertorier les zones/chemins à chauves-souris et organiser des sorties pédagogiques
- ❖ [Fiche 26](#) : Sensibiliser les acteurs du territoire à la réglementation en vigueur concernant l'extinction des éclairages et les accompagner dans sa mise en œuvre
- ❖ [Fiche 27](#) : Mettre en place des circuits cyclables pour valoriser les produits locaux et les pratiques durables qui bénéficient à la TVB
- ❖ [Fiche 28](#) : Favoriser la filière bois-énergie locale

- ❖ [Fiche 29](#) : Mener un diagnostic chiroptères dans l'ensemble des édifices religieux, châteaux et ruines du territoire
- ❖ [Fiche 30](#) : Étudier voire favoriser les classements arbres remarquables
- ❖ [Fiche 31](#) : Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière (Action 11 du Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères)
- ❖ [Fiche 32](#) : Restaurer les zones humides dégradées
- ❖ [Fiche 33](#) : Mettre en place une charte de gestion et d'exploitation durable des haies permettant aux exploitants d'obtenir un label
- ❖ [Fiche 34](#) : Sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles sur la gestion des zones humides
- ❖ [Fiche 35](#) : Travailler sur le foncier afin de mener ou d'encourager des pratiques de gestion durable sur différents milieux
- ❖ [Fiche 36](#) : Renaturer la zone artificialisée du village fantôme de Pirou
- ❖ [Fiche 37](#) : Prévoir des mesures d'atténuation ou compensation pour la suppression de haies

Action 1 : Restaurer les haies existantes et en replanter de nouvelles sous forme d'un programme pluri annuel de restauration

Niveau de priorité : Très fort

Bocage

Boisée

Objectifs concernés :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager

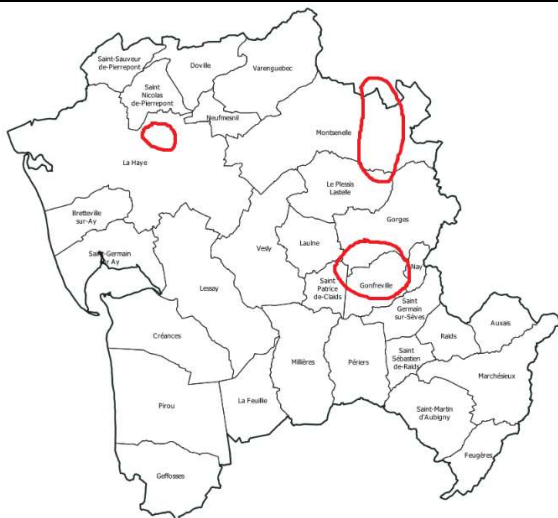
Description :

Bien que la Manche reste le département le plus bocager de France, l'évolution du linéaire de haies continue d'être négative. Face aux destructions aléatoires de haies et aux impacts grandissants du changement climatique, il est impératif de préserver le bocage existant et de développer le maillage sur le territoire. Trois secteurs prioritaires ont été identifiés lors de la Commission bocage.



© PNR MCB

Partenaires	PNR MCB, Haicobois, STEVE, FDC
Maîtrise d'ouvrage	PNR, Chambre d'agriculture, CC COCM
Opérateurs	Technicien bocage de la CC COCM, exploitants agricoles, Chambre d'agriculture, PNR, FDC



Secteurs prioritaires : 3 secteurs identifiés lors de la Commission Bocage : Prétot-Sainte-Suzanne (Montsenelle), Gonfreville et Bolleville (La Haye)

Indicateurs : Linéaire restauré, linéaire planté, nombre de plants, nombre d'essences différentes

Financeurs envisagés : Agence de l'eau Seine Normandie, fonds européens FEDER, CC COCM, Département de la Manche

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Planter 6 km de haies par an	Moyenne nationale pour plantation sur talus : 14€/ml 20€/ml si double rang et 1 plant/mètre (entre 84 000€ et 120 000€/an)	0.7 ETP
Restaurer 4 km des haies dégradées	(14,5€/ml pour haies sur talus en double rang, protection chevreuils sur les hauts-jets, paillage copeaux et 2 entretiens l'été suivant la plantation → 58 000€) à partir de la 2 ^e année	0.7 ETP

Calendrier prévisionnel : Automne et hiver. 1^{er} hiver de plantation : 2023-2024. Bénéficie de l'AMI Opération Normandie Haie jusqu'en 2025

Action 2 : Canaliser l'accès aux plages et limiter l'érosion par des méthodes douces. Limiter la multiplication des accès secondaires et sur-fréquentés

Niveau de priorité : Très fort

Littoral

Objectifs concernés :

- A.5.1. Lutter contre l'artificialisation du littoral
- A.5.3. Limiter l'impact de l'activité touristique
- F.5. S'adapter à l'augmentation du niveau de la mer

Description :

Les milieux dunaires sont particulièrement sensibles face à l'activité touristique et à la montée du niveau de la mer. Pour cette raison, des mesures de protection dites « douces » des dunes sont mises en place, à la fois pour limiter le piétinement et l'érosion par la mer.



© CC COCM

Partenaires	Conservatoire du littoral, SyMEL, communes
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM, SyMEL
Opérateurs	Services techniques de la CC COCM, entreprises, SyMEL

Indicateurs : Linéaire de protection installé. Comparaison de l'évolution du trait de côte avant et après pose des méthodes douces. Taux d'enfouissement des installations

Financeurs envisagés : Communauté de communes, Etat,

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain	Calendrier
Création d'un réseau fagots/gaulettes : contact des exploitants, estimation du volume potentiel disponible et nécessaire		1 ^{ère} année : 20h	2022 à 2023
Animation du réseau fagots/gaulettes	Tarif des gaulettes de châtaigniers à déterminer	10h	2023 et suivantes
Ajout de fagots à Pirou	A réaliser en interne	1 journée à 2 personnes	Fin 2022
Maitrise de l'érosion à Bretteville (entre la Charrière du pilet et la route de la mer) : - Dossier réglementaire - Enlèvement des points durs	200€/heure de pelle 132€/pieu 710€/ml 10 000€ pour les casiers Total projet : 500 000€	30 jours	2024

- Mise en place de protections douces			
Mise en place de lignes de pieux hydrauliques à Saint-Germain	132€/pieu et 700€/ml 315 000€ TTC	35 jours	Hiver/ Automne 2023
Installation de panneaux d'information sur la préservation des milieux dunaires	200€/panneau sans la pose	Création du panneau par le service communication : 2j/an 2j/panneaux Service environnement : 3j/an	Fin 2022/ début 2023

Action 3 : Diffuser le tourisme vers l'intérieur des terres en valorisant les landes, marais et tourbières

Niveau de priorité : Fort

Toutes les sous-trames

Objectifs concernés :

- A.5.3. Limiter l'impact de l'activité touristique
- C.6. Sensibiliser les habitants aux enjeux, à l'Histoire et à la définition de la lande
- C.8. Promouvoir le lien entre préservation de l'environnement et produits locaux



Description :

Le tourisme se concentre essentiellement au niveau des côtes. Le littoral est donc concerné par la double pression de l'activité touristique et de la montée du niveau de la mer. Inciter les visiteurs à découvrir l'intérieur des terres en créant une nouvelle offre d'activités serait un moyen de limiter cette pression tout en sensibilisant aux enjeux des autres milieux présents sur le territoire.

Partenaires	Service Tourisme de la CC COCM, CPIE, Professionnels du tourisme
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Service Tourisme CC COCM

Indicateurs : Évolution de la fréquentation touristique dans les terres

Financeurs envisagés : Communes, CC COCM

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Communiquer davantage sur les circuits de randonnées dans les terres	Impression de 500 exemplaires : 93€ HT/fiche Widget Cirkwi : 1195€ TTC	5h/fiche rando
Organiser de nouvelles animations tout public	CPIE : 215€ TTC/animation	
Professionaliser les gérants des petites structures touristiques		
Développer un circuit touristique autour de la Trame verte et bleue		
Développer les mobilités douces		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : à partir de printemps 2023

Action 4 : Entretenir et renforcer le réseau de landes ouvertes en coupant les résineux et en menant des pratiques de broyage avec exportation, pâturage et fauche

Niveau de priorité : Fort

Landes

Boisée

Objectifs concernés :

- A.6. Préserver les landes
- C.6. Sensibiliser les habitants aux enjeux, à l'Histoire et à la définition de la lande
- E.6. Lutter contre la fermeture et la fragmentation des habitats de lande

Description :

La lande est l'un des milieux qui a le plus régressé sur le territoire depuis les années 1950. La plantation de résineux et la conversion en terres agricoles en sont les principales causes. Pour ces raisons, il devient impératif de restaurer les landes dégradées et de développer le réseau actuel afin de reconnecter les milieux isolés. Pour cela, il convient d'entretenir régulièrement les landes par diverses techniques permettant de les maintenir ouvertes.



© CPIE Cotentin

Partenaires	CPIE, PNR, CEN, communes, ONF
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM, propriétaires privés, communes
Opérateurs	Entreprises, services techniques de la CC COCM, exploitants agricoles

Indicateurs : Surface de lande restaurée en hectares

Financeurs envisagés : AESN, FEDER, Région

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Mettre en place des conventions avec des éleveurs ovins pour le pâturage et la fauche des landes	-	7h/an
Débroussailler avec exportation	Exportation : 2 000 € /ha	250h/an pour le broyage des landes sans exportation (services techniques)

Calendrier prévisionnel : Nouveau Contrat N2000 envisagé dès la nouvelle programmation 2023.

Travaux fin d'été

Communauté de Communes

Action 5 : Développer les plans de gestion des haies sur le territoire

Niveau de priorité : Fort

Bocage

Objectifs concernés :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- D.1.2. Développer les connaissances sur la quantité et la qualité du bocage
- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager



© Philippe FAUVEL

Description :

Certains exploitants du territoire disposent d'ores et déjà d'un plan de gestion de leurs haies. Toutefois, il est nécessaire d'accompagner les exploitations dans l'intégration de l'entretien des haies au système économique. Convier les agriculteurs intéressés à visiter une exploitation disposant d'un plan de gestion semble un levier efficace afin qu'ils se rendent compte des nombreux intérêts d'un tel document.

Partenaires	Haieco Bois, PNR, Chambre d'agriculture
Maîtrise d'ouvrage	Chambre d'agriculture, PNR, CC COCM
Opérateurs	Technicien bocage de la CC COCM, Chambre d'agriculture, PNR

Secteurs prioritaires : 3 secteurs identifiés lors de la Commission Bocage et auprès des exploitants volontaires sur le territoire

Indicateurs : Nombre de plans de gestion mis en place/an

Financeurs envisagés : Région Normandie, Département

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier et contacter les exploitants volontaires	-	20h/an
Organiser une visite annuelle chez un exploitant qui suit un plan de gestion	-	5h/an
Construire des nouveaux plans de gestion (10/an)		2j/exploitation soit un total de 20 jours
TOTAL		23.5 jours

Calendrier prévisionnel : Rédaction d'Avril à Octobre. Dès 2023

Communauté de Communes

Action 6 : Poursuivre les programmes de restauration des cours d'eau

Niveau de priorité : Fort

Aquatique

Objectifs concernés :

- A.4.1. Restaurer les habitats aquatiques
- E.4. Restaurer les continuités aquatiques longitudinales et transversales

Description :

La CC COCM mène déjà plusieurs programmes sur la restauration des continuités écologiques aquatiques. Il s'agirait de compléter les connaissances sur les ouvrages et les cours d'eau sur le territoire.



Partenaires	Propriétaires riverains, exploitants, fédération de pêche
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Techniciens GEMAPI de la CC COCM, entreprise de travaux

Secteur prioritaire : Ancien canton de Lessay

Indicateurs : Linéaire de continuité restauré, nombre d'ouvrages aménagés/supprimés, nombre d'ouvrages diagnostiqués

Financeurs envisagés : Agence de l'Eau Seine Normandie, Région

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Réaliser des diagnostics de franchissabilité des ouvrages aquatiques	En interne → 20€/jour	1km par jour
Aménager ou supprimer des ouvrages	Exemples de différentes tailles d'ouvrages (buses, seuils...)	60km/an
Aménager les berges		
Remettre des cours d'eau dans leur lit naturel		
TOTAL	215 000€/tranche	2 ETP

Calendrier prévisionnel : Programme n°1 Sèves-Taute jusqu'en 2023. Programme n°1 HSAD jusqu'en 2026

Communauté de Communes



Action 7 : Protéger les haies existantes lors des ventes de nouveaux lotissements et aménagement de zones d'activité

Niveau de priorité : Fort

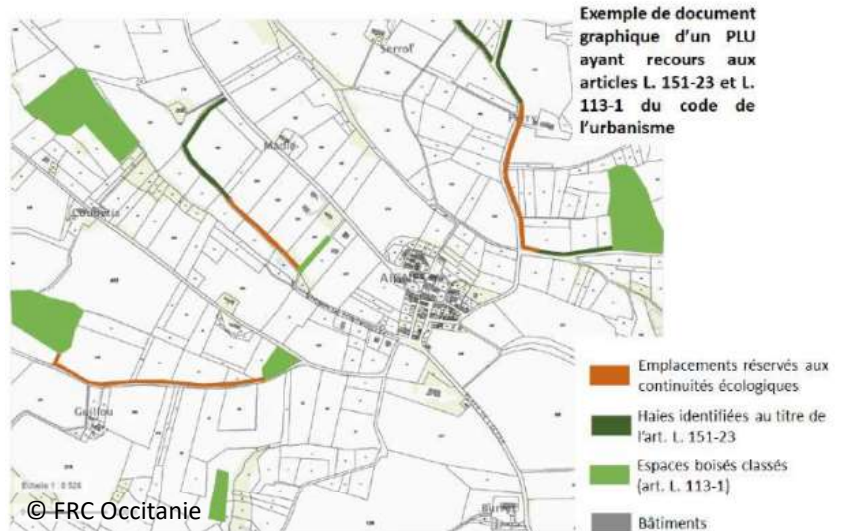
Bocage

Objectifs concernés :

- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager

Description :

L'urbanisation constitue l'une des causes de destruction des haies. Cependant, ces haies urbaines jouent un rôle essentiel pour le déplacement et le refuge d'espèces présentes en milieu urbain (Hérisson d'Europe, Pipistrelle commune, etc.). Les inscrire aux documents d'aménagement est un moyen de les protéger, notamment dans le cadre des projets de nouveaux lotissements.



Partenaires	
Maîtrise d'ouvrage	Communes, aménageurs, CC COCM
Opérateurs	Service urbanisme de la CC COCM, Communes, service instructeur à Coutances Mer et Bocage

Secteur prioritaire : Ensemble du territoire

Indicateurs : Linéaire de haies protégées au titre de L-151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme. Nombre d'hectares réhabilités/aménagés dans les ZA

Financeurs envisagés :

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Sensibiliser les Maires et Services instructeurs	-	20 h / an (préparation et réunion)
Sensibiliser les nouveaux habitants		10 h / an (préparation et action)
Intégrer des corridors verts dans les ZA existantes		
Prendre en compte les corridors existants dans les nouvelles ZA et les renforcer		
Protéger les haies dans le PLUi		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Protection des haies pour 2024 dans PLUi de Lessay

Action 8 : Favoriser l'installation des feuillus dans les peuplements de pins, hors terrain landicole

Niveau de priorité : Fort

Boisée

Lande

Objectifs concernés :

- A.2.1. Concilier préservation de l'environnement et usages des forêts

Description :

La majorité des boisements du territoire sont des landes de pins. Or, ces milieux ne sont pas les plus riches en termes de biodiversité. Diversifier les boisements permettrait notamment de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'espèces



Partenaires	ONF, CNPF, Associations naturalistes
Maîtrise d'ouvrage	ONF, propriétaires privés
Opérateurs	ONF, propriétaires privés

Indicateurs : Augmentation de la proportion de feuillus dans les boisements mixtes

Financeurs envisagés : Région, ONF

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les boisements de conifères hors lande		
Couper certains résineux		
Planter des feuillus locaux		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Toute l'année

Action 9 : Sensibiliser les habitants du territoire à la nécessité d'économiser la ressource en eau

Niveau de priorité : Fort

Humide

Objectifs concernés :

F.3. Limiter l'assèchement des zones humides

Description :

Les zones humides retiennent l'eau en période d'inondation et la restitue en période de sécheresse. Du fait des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, il est indispensable de sensibiliser les habitants aux enjeux liés aux zones humides. Sur 10 litres d'eau produits, 7 litres vont à l'agriculture, 2 litres à l'industrie et 1 litre à la consommation humaine.



Partenaires	SDEAU50, AESN, PNR, Associations
Maîtrise d'ouvrage	Syndicats d'eau potable
Opérateurs	Associations, PNR, Syndicats d'eau potable

Secteurs prioritaires : Stations de pompage d'eau potable qui impactent les Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, Stations de pompage de la tourbière de Baupte

Indicateurs : Nombre d'animations réalisées

Financier envisagé : AESN

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser des animations dans les écoles		
Installer des panneaux de sensibilisation sur les sentiers de découverte dans les marais		
Sensibiliser les maraîchers à l'économie des ressources en eau		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Toute l'année

Action 10 : Sensibiliser les usagers aux enjeux du littoral

Niveau de priorité : Fort

Littoral

Objectif concerné :

- A.5.3. Limiter l'impact de l'activité touristique

Description :

Les milieux littoraux sont sujets à divers enjeux : érosion des dunes, artificialisation, refuge d'espèces vulnérables (Gravelots, Crapauds calamites, etc.) ou encore piétinement. C'est pourquoi il est primordial de sensibiliser les usagers afin de préserver au mieux ces milieux particulièrement sensibles.



Partenaires	PNR, associations naturalistes
Maîtrise d'ouvrage	SyMEL, Conservatoire du Littoral, CC COCM, associations naturalistes
Opérateurs	Associations naturalistes, PNR, CC COCM

Indicateurs : Nombre de panneaux installés. Nombre d'animations réalisées sur cette thématique

Financeurs envisagés : Région, Conservatoire du Littoral, CC COCM, AESN, Département

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser des animations	20€/heure +15% (COCM)	
Organiser des actions d'information		
Créer une page internet sur le littoral		20h pour le service environnement 5h pour le service communication
Mettre en place un plan de communication		7h pour le service environnement 7 h pour le service communication
Poursuivre le programme « Plages vivantes » (chantiers, expositions, sensibilisation)	4 310 € / an	2h / an (suivi)
TOTAL	7000€/an	

Calendrier prévisionnel : Évènements organisés annuellement. Page internet gravel pour fin 2022